

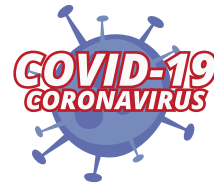


*DIRECTION CORPORATE DE LA SÉCURITÉ  
DES SYSTÈMES D'INFORMATION,  
DE LA SÛRETÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT*



# ***PROTOCOLE DE BONNES PRATIQUES***

***POUR UN SITE CONFRONTÉ  
À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19***



## OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Dans son management de la crise Covid-19, le groupe Michelin s'est fixé deux priorités :

- Protéger la santé et la sécurité des personnes.
- Assurer autant que possible la Business Continuity des opérations.

De plus en plus de pays sont maintenant confrontés à une circulation active du Covid-19.

En conséquence le groupe Michelin :

- Fait le nécessaire pour fournir à ses employés tous les équipements requis et en particulier les masques aux personnes qui le demandent.
- Demande à ses sites, quelle qu'en soit l'activité, d'appliquer les prescriptions mentionnées dans ce document.

Certaines actions qui y sont mentionnées peuvent cependant ne pas être applicables immédiatement et/ou pleinement :

- soit parce que les règlements ou lois locales ne le permettent pas, et vous devez bien évidemment vous conformer en premier lieu à ces contraintes légales et/ou réglementaires spécifiques,
- soit pour des contraintes temporaires d'approvisionnement des équipements.

Par ailleurs, ce document décrit aussi des bonnes pratiques. Ces dernières, par définition, ne sont pas obligatoires (elles sont identifiées par « **Bonne Pratique** » à la fin du texte).

Nous comptons sur vous pour la bonne application de ce protocole.

*D'une manière générale, les données personnelles ne doivent être collectées et utilisées que lorsque cela est indispensable au regard du but poursuivi et refléter à chaque étape un juste équilibre entre les intérêts en présence, qu'ils soient publics ou privés, ainsi que les droits et les libertés en jeu. Dans le monde entier, Michelin dispose d'interlocuteurs privilégiés dans les directions juridiques locales pour vous aider à collecter et utiliser les informations personnelles de nos salariés, visiteurs et prestataires en conformité avec les réglementations locale et le présent protocole d'action.*

[ VERSION 3 / 08.04.2020 ]



## TABLE DES MATIÈRES

Objectif de ce document	2
Éléments de synthèse sur ce document	4
Stratégie de la gestion de crise Covid-19 du Groupe	4
Limite du document	4
Les différentes situations prises en compte	5

### FICHES PÉDAGOGIQUES

<b>1. ACTIONS LORS DE L'APPARITION D'UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE COVID-19</b>	6
<b>2. LES ACTIONS PRÉVENTIVES</b>	8
<b>3. ACTIONS D'ANTICIPATION POUR PRÉPARER LE SITE</b>	11
<b>4. CONSEILS POUR LA PHASE D'ÉVACUATION DE LA PERSONNE MALADE</b>	13
<b>5. DÉSINFECTION DES LOCAUX</b>	15
<b>6. PROTECTION DES PERSONNES AYANT EU UN CONTACT ÉTROIT AVEC LE MALADE</b>	17
<b>7. PRÉVENTION VIS-À-VIS DES PERSONNES FRAGILES</b>	18
<b>8. LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT AMPLIFIER LA TRANSMISSION DU VIRUS</b>	19
<b>9. ACTIONS VISANT À ASSURER LA PRESENCE CONTINUE DES MÉTIERS CRITIQUES DU SITE</b>	24
<b>10. LA COMMUNICATION PENDANT LA CRISE CORONAVIRUS</b>	25
<b>11. DÉFINITION D'UN CONTACT ÉTROIT</b>	27
<b>12. CRITÈRES DE FRAGILITÉ DES PERSONNES</b>	28
<b>13. CANTINES</b>	29
<b>14. ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES EMPLOYÉS OU SOUS-TRAITANTS PERMANENTS EN DEHORS DE LEUR PRÉSENCE SUR LE SITE</b>	31
<b>15. ACCUEIL DES VISITEURS</b>	32
<b>16. LES E.P.I ET PRODUITS D'HYGIÈNE</b>	33
Les masques	33
Les surblouses ou équivalents en non-tissé à usage unique	34
Gants à usage unique	35
Lunettes de sécurité	35
<b>17. LES QUAIS DE LIVRAISON ET D'EXPÉDITION</b>	37
<b>18. AUTRES DOCUMENTS UTILES</b>	38
<b>19. FORMATION &amp; ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT</b>	39
<b>20. LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b>	42
<b>21. LE SUPPORT PSYCHOLOGIQUE</b>	43
<b>22. MESURES D'HYGIÈNE</b>	44
<b>23. MESURE DE DISTANCIATION</b>	47
<b>ANNEXE</b>	
informations générales sur le Coronavirus	49



Lien cliquable

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR CE DOCUMENT

### STRATÉGIE DE LA GESTION DE CRISE COVID-19 DU GROUPE

La stratégie repose sur le management en conformité avec les réglementations et recommandations nationales de 3 objectifs :

- 1 PRÉSERVER LA SANTÉ DES PERSONNES**  
(employés et leurs proches, sous-traitants, fournisseurs, clients...) conformément aux valeurs du Groupe Michelin.
- 2 MAINTENIR TANT QUE POSSIBLE, L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE**  
au service de ses clients et être prêts au moment de la sortie de crise.
- 3 PRÉSERVER LA MOBILITÉ**  
dans un environnement contraint par les exigences des autorités locales.

### LIMITE DU DOCUMENT

- Traitement des premières personnes déclarées malades du Coronavirus sur un site.
- Mesures de prévention pour un site confronté à la circulation active du Coronavirus dans son environnement. Le statut de circulation active du virus est défini par les autorités locales.
- La reprise d'activité après une période d'arrêt d'activité.
- Chaque site conserve une autonomie d'adaptation à son contexte local, aux lois et réglementations locales et à sa culture.  
Il fait sa propre analyse de la situation, afin de compléter les pratiques décrites dans ce document avec les actions nécessaires pour traiter tous les risques spécifiques.



## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE SUR CE DOCUMENT

### LES DIFFÉRENTES SITUATIONS PRISES EN COMPTE

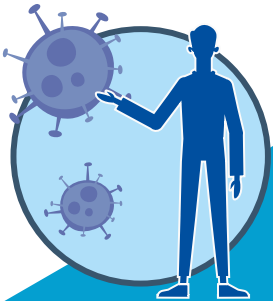
1. Actions lors de l'apparition d'un cas suspect ou confirmé de Covid-19
2. Les actions préventives
3. Actions d'anticipation pour préparer le site

▶ *En complément de la documentation de ces trois types de situations, différentes fiches de support sont mises à disposition :*

4. Conseils pendant la phase d'évacuation de la personne malade
5. Désinfection des locaux
6. Protection des personnes ayant eu un contact étroit avec le malade
7. Prévention vis-à-vis des personnes fragiles
8. Les principales situations qui peuvent amplifier la transmission du virus
9. Actions visant à assurer la présence continue des métiers critiques du site
10. La communication pendant la crise Coronavirus
11. Définition d'un contact étroit
12. Critères de fragilité des personnes
13. Cantines
14. Actions de prévention des employés ou sous-traitants permanents en dehors de leur présence sur le site
15. Accueil des visiteurs
16. Les EPI et les produits d'hygiène
17. Les quais de livraison et d'expédition
18. Autres documents utiles
19. Formation & Gestion du Changement
20. Les fournisseurs et sous-traitants
21. Le support psychologique
22. Mesures d'hygiène
23. Mesures de distanciation

# 1.

## ACTIONS LORS DE L'APPARITION D'UN CAS SUSPECT OU CONFIRME DE COVID-19



### FINALITÉ

**Assurer la prise en charge  
de la personne et éviter toute  
nouvelle transmission  
aux autres employés.**

### POINTS D'ATTENTION

**Les opérations de production  
du site se poursuivent pendant  
la prise en charge  
de la personne, à l'exception  
de la zone de travail  
de la personne malade.**

## POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Un cas suspect de Covid-19 est pris en charge immédiatement. La confirmation devra être validée par une autorité médicale aussi rapidement au possible.

---

- 2 Voir la fiche numéro 4 :
  - Demander à l'employé de mettre immédiatement un masque chirurgical (ne pas mettre de masques à valves) et de se laver les mains ou de les désinfecter avec une SHA (Substance Hydroalcoolique).
  - Assurer l'isolement sanitaire de la personne vis-à-vis des autres employés, son évacuation du site et sa prise en charge médicale selon les dispositions légales de chaque pays.

---

- 3 Informer la famille de la personne (en respectant les règles légales du pays), l'alerter sur la nécessité de prendre contact avec les autorités sanitaires, et transmettre les coordonnées associées.

---

- 4 Demander aux personnes travaillant dans la même zone de se laver les mains et de sortir de la zone de travail pendant la phase de nettoyage et désinfection des installations.

---

- 5 Nettoyer et désinfecter le poste, les zones susceptibles d'avoir été touchées par l'employé.

---

- 6 Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

---

- 7 Relever le nom des personnes présentes avant leur éloignement (en prévision de l'enquête épidémiologique).

---

- 8 Évaluer l'ampleur potentielle de la contamination. Le point de départ de cette contamination est 48 heures avant l'apparition des symptômes.
  - Utilisation de la cantine.
  - Utilisation des Bus de l'entreprise ou covoiturage.
  - Activités sociales dans l'entreprise (bibliothèque, fitness, etc.).
  - Volume de réunions dans les derniers jours.
  - Travailleur isolé (ex sur machine) ou en milieu confiné avec de nombreuses personnes.
  - Réaliser l'enquête épidémiologique.

# 1.

## ACTIONS LORS DE L'APPARITION D'UN CAS SUSPECT OU CONFIRME DE COVID-19

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 9 Identifier puis nettoyer et désinfecter tous les locaux traversés et les surfaces touchées par la personne durant les 48 heures précédant l'apparition des symptômes et jusqu'à la prise en charge :
- Les zones contaminées : l'espace de travail dans lequel l'employé contaminé a travaillé, s'est réuni, a mangé, les vestiaires, les sanitaires, les salles de repos/ pause, fumoir... **La zone contaminée doit être étendue d'une distance de 2 mètres au-delà de la zone stricte de travail de la personne.**
  - La zone contaminée n'inclut pas les allées, les halls, les accueils, etc.
- 
- 10 → Voir la fiche numéro 6 :
- 
- 11 Informer le reste du personnel du site et les partenaires sociaux lorsque le site est concerné.
- 
- 12 Informer la ligne hiérarchique au Head Quarter Michelin dont dépend le site.
- 
- 13 Assurer la communication nécessaire vers les parties prenantes externes  
→ Voir la fiche numéro 10 :
- 
- 14 Organiser le maintien du contact régulier avec l'ensemble des employés malades ou à risques qui sont à leur domicile. **Bonne Pratique**
- 
- 15 Dans la mesure du possible, pour permettre de limiter la transmission, en accord avec le salarié, en fonction des réglementations locales, demander au salarié de confirmer ou pas, à l'entreprise, sa contamination par le Coronavirus (après sa prise en charge par une autorité médicale externe et l'établissement d'un diagnostic).
- 
- 16 Tant que nous n'avons pas les résultats du diagnostic médical, le principe de précaution s'applique, nous déclenchons donc les actions nécessaires vis-à-vis des personnes ayant pu être contaminées. Si le diagnostic indique qu'il ne s'agit pas du Coronavirus, les mesures prises seront annulées.
- 
- 17 **Comprendre les causes d'une éventuelle contamination sur le lieu de travail :**
- Faire une analyse causale comme dans le cas d'un accident pour évaluer si des défaillances internes peuvent expliquer une contamination.
  - Évaluer s'il y a une probable origine externe de la maladie ?
  - Traiter les défaillances ou faiblesses identifiées, **par des actions correctives et préventives additionnelles.** (Appliquer à l'ensemble de l'usine ces correctifs).

# 2.

## LES ACTIONS PRÉVENTIVES



### FINALITÉ

Liste des actions les plus complètes permettant de limiter les risques de transmission du virus sur le site entre les personnes et permettant de sécuriser plus longtemps la continuité des opérations.

### POINTS D'ATTENTION

Chaque site en fonction de sa situation pourra compléter les mesures proposées.

Certaines actions peuvent être imposées par les autorités légales de chaque pays, elles s'imposent évidemment. Certaines mesures peuvent ne pas être légalement applicables dans certains pays

(ex : mesures de température par l'employeur, connaissance par l'employeur de fragilité de santé...).

Tenir compte des lois et réglementations.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 **Mise en place d'une cellule d'action rapide pour la prise en charge de toute personne qui déclarera au travail les symptômes de Covid19.**  
Numéro d'appel de cette cellule à diffuser.

---

- 2 **Accès du personnel à l'entreprise :** le salarié qui présente des symptômes, qui a côtoyé des personnes malades du COVID-19 ou qui présente de la fièvre à l'arrivée sur le site ne doit en aucun cas être admis au travail. Son absence doit être traitée selon les règles légales en vigueur ou, à défaut, selon les dispositions qui seront prises par le service du Personnel dans le pays :
  - Chaque salarié doit s'assurer, avant de se rendre sur son lieu de travail, qu'il ne présente pas de **symptômes** du COVID-19, et en particulier de **fièvre**.
  - Demander au personnel de contrôler sa température deux fois par jour et en particulier avant de venir travailler. Ne pas venir en cas de température supérieure à 38°C ou en cas d'apparition de symptômes du Covid-19.

**Bonne Pratique**

  - Contrôle de température à l'entrée du site par thermomètre sans contact. Les données ne doivent pas être conservées (règles légales). Attention pour obtenir une mesure de qualité, il est préférable de faire la mesure dans une zone protégée, couverte, ne pas le faire dans le vent. **Action prescriptive sauf contrainte légale.**
  - En cas de symptômes du Covid-19 ou de fièvre, le salarié, selon son état de santé, doit appeler son médecin traitant ou les services d'urgence mis en place par les autorités sanitaires de son pays. Il informe son manager.
  - Tout salarié ayant à son domicile des personnes malades du Covid-19 ou ayant des symptômes du Covid-19, doit rester confiné à son domicile. Ce salarié informe l'entreprise (si les règles légales du pays l'autorisent et si la personne l'accepte) de sa situation personnelle.

---

- 3 **INFORMATION, SENSIBILISATION ET SIGNALISATION « MESURES BARRIÈRES »**  
Affichage d'infographies, consignes, documents, clips vidéo... **Bonne Pratique**

---

- 4 Mesures d'hygiène pour éviter la contamination par les mains.  
→ Voir fiche numéro 22 :

---

- 5 **Mesures de distanciation visant à réduire le risque de contamination par inhalation du virus :**  
→ Voir fiche numéro 23 :



# 2.

## LES ACTIONS PRÉVENTIVES

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

#### 6 Conditions d'utilisation des masques chirurgicaux (ateliers, départements, sites) :

- De façon générale, le port du masque n'est pas obligatoire dans les bâtiments de production avec des volumes d'air ambiant très importants (forte hauteur de plafond au-delà de 8 à 10 mètres).
- Dans ce type de bâtiments de production, si le site est dans une zone de circulation active du virus :

- Si les règles de distanciation peuvent être respectées, les masques ne sont pas obligatoires.

- Si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées, les masques sont obligatoires.

- Dans des bâtiments administratifs avec des hauteurs de plafonds ne dépassant pas 3 ou 4 mètres, le port du masque est obligatoire en raison de la persistance du virus dans l'air ambiant.

- Autres éléments du risque : le respect de la distanciation lors du croisement permanent des personnes dans les portes, les couloirs, les escaliers, les sanitaires, l'entrée et la sortie des salles de réunion... Les distances d'émissions des particules sont plus importantes lors d'efforts physiques, lorsque l'on parle, lorsque l'on tousse.

- La pollution de l'air (ateliers de mélangeage, fabrication BU, dépotage...) est un élément amplificateur du risque de dissémination des virus. Les particules en suspension captent les virus et créent les conditions d'un allongement de leur durée de vie. Dans ces ateliers il faut porter des masques chirurgicaux indépendamment des questions de distanciation.

- Lorsque les masques sont portés, la distance de sécurité est réduite à 1 mètre.

- Les employés devant porter des masques doivent être formés à leur utilisation.

#### 7

- Travailler avec un masque est plus fatigant en raison des difficultés pour respirer, il faut prévoir d'adapter la fréquence des pauses et leurs durées.

#### 8

Même dans un contexte de pénurie de masques, on ne produit pas sur les postes exposés aux risques chimiques sans porter de masques adaptés (fabrication des BU par exemple).

#### 9

Les stocks de masques, en cas de pénurie dans le pays, doivent être mis en sécurité afin de se protéger contre les vols.

Vis-à-vis des cantines, la recommandation est de les fermer si possible. Si ce n'est pas possible une attention particulière est apportée dans les cantines pour éviter les transmissions par le contact partagé des couverts et pour éviter une transmission par un employé de la cantine vers les aliments et vis-à-vis du nombre de personne. Selon les configurations, il peut être décidé de fermer les cantines.

→ Voir lignes guides dans le document : GUI\_443\_DCSE

« LIGNES GUIDES : Règles d'hygiène en cas d'épidémie ».

→ Voir fiche numéro 13 :

# 2.

## LES ACTIONS PRÉVENTIVES

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 10 **Protéger la continuité de service** en assurant une séparation en deux groupes, des personnes d'un même métier, afin d'éviter la contagion simultanée de tous.  
**Bonne Pratique**
- 
- 11 Dans les pays où la réglementation le permet, prendre des mesures de protection particulières pour les personnes ayant des fragilités de santé et pour les personnes ayant à leur domicile des proches avec des fragilités de santé (lorsque les employés communiquent cette information).  
→ Voir fiche numéro 7:
- 
- 12 Assurer une écoute et un soutien managérial aux personnes inquiètes ou stressées.  
→ Voir fiche numéro 21:
- 
- 13 Accompagnement du personnel vis-à-vis de l'assimilation et du respect du dispositif de protection de la santé de tous.  
→ Voir fiche numéro 19:
- 
- 14 Assurer une veille quotidienne des réglementations émises par les Autorités Gouvernementales du pays. Lancer les actions pour s'y conformer dans les délais requis.
- 
- 15 Instaurer un dispositif d'évaluation du respect du protocole et de l'efficacité du protocole, de façon à identifier et traiter de façon réactive les éventuelles difficultés.
- 
- 16 Lorsque des travaux dans nos sites nécessitent des plans de prévention, ces derniers devront intégrer le risque lié au coronavirus (Covid-19). Pour les entreprises extérieures, pour les interventions chez les clients et donneurs d'ordres.
- Une attention particulière devra être portée aux actions en coactivité.

# 3.

## ACTIONS D'ANTICIPATION POUR PRÉPARER LE SITE



### FINALITÉ

**Actions à mener avant que le proche environnement du site (zone d'habitation des employés du site) ne soit dans un statut de circulation active du virus.**

### POINTS D'ATTENTION

**Après réalisation de ces actions, le site sera en capacité de mettre en place rapidement les mesures de prévention de la contagion entre employés sur le lieu de travail.**

**Grâce à ces actions le site sera aussi en capacité de redémarrer (dans le cas d'un confinement). Elles permettront aussi de disposer des moyens nécessaires à prendre en charge le ou les premiers cas de salariés touchés par le Covid-19.**

## POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Inventaire des règles légales et des recommandations officielles du pays à respecter face à l'épidémie.

---

- 2 Identifier et préparer une pièce de mise en isolement temporaire des personnes avant leur transfert à l'hôpital ou vers leur domicile.

---

- 3 Identifier et préparer un local pour accueillir une équipe dans laquelle un cas suspect est apparu sur les lieux de travail (pendant la désinfection de leur local de travail).

---

- 4 Définir quelles seront les personnes qui interviendront physiquement sur le site pour prendre en charge une personne détectée avec des symptômes du Covid-19. Définir les modalités de l'intervention et les moyens de protéger ces personnes. Approvisionner ces moyens en quantité suffisante et organiser leur stockage et réapprovisionnement. Former les personnes si nécessaire.

---

- 5 Identifier les structures sanitaires de la ville devant intervenir pour prendre en charge les personnes suspectées d'une contagion au coronavirus. Documenter les coordonnées téléphoniques de ces structures.

---

- 6 Anticiper l'approvisionnement en volume pour le site, des EPI, substances hydroalcooliques, et savons. Organiser des tournées à fréquences adaptées de mise à niveau des distributeurs de substances hydroalcooliques et de savon.

---

- 7 Identifier des situations nécessitant la protection de personnes ayant des fragilités de santé (lorsque la loi du pays le permet et si les personnes acceptent de se déclarer) :
  - Les personnes à fragilité particulière.
  - Les salariés ayant des personnes à fragilité particulière à leur domicile.

---

- 8 Inventaire des postes pouvant faire l'objet de travail à distance et information des personnes sur cette éventualité : **Bonne Pratique**
  - Définition par les managers avec chaque personne des conditions ou de l'organisation à prévoir pour un fonctionnement à distance efficace.
  - S'assurer que les personnes qui n'ont pas l'habitude de se connecter à distance connaissent la procédure et disposent des droits d'accès nécessaires à l'exercice de leur travail.
  - Inciter les personnes à partir le soir avec leur PC et leur câble d'alimentation à l'approche de la date d'un possible confinement à domicile. **Bonne Pratique**

# 3.

## ACTIONS D'ANTICIPATION POUR PRÉPARER LE SITE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 9 Disposer d'un plan de polyvalence permettant de remplacer les personnes aux postes et choisir les machines qui seront arrêtées en priorité. **Bonne Pratique**
- 10 Définir un processus d'arrêt de production à l'avance, pour les lignes de production sensibles telles que ESN afin de garantir les risques. En particulier dans l'hypothèse d'une apparition d'un nombre important de cas sur une même journée. Ceci suppose de disposer de personnel pour intervenir à tout moment.

# 4.

## CONSEILS POUR LA PHASE D'ÉVACUATION DE LA PERSONNE MALADE



### FINALITÉ

**Assurer la prise en charge  
de la personne et éviter  
toute nouvelle transmission  
aux autres employés.**

## POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Prendre en compte les obligations légales du pays du site, ainsi que les éventuelles recommandations des autorités du pays.

---

- 2 Si c'est l'employé qui se sent mal, au cours de sa journée de travail, il appelle son manager ou compose directement le numéro d'urgence habituel du site.

---

- 3 Si c'est le manager ou un collègue qui constate le problème, contacter la structure de secours interne (numéro d'urgence du site) pour obtenir de l'aide.

---

- 4 Demander à l'employé de mettre immédiatement un masque chirurgical (ne pas mettre de masques à valves) et de se laver les mains ou de les désinfecter avec une SHA (Substance Hydroalcoolique).

---

- 5 Toute zone potentiellement infectée, sera rendue inaccessible et sera identifiée par des signes d'alerte pour garantir qu'aucune personne n'entrera sauf les personnes habilitées à faire le nettoyage et la désinfection.

---

- 6 Demander aux autres employés de se laver les mains, de s'éloigner à plus de 2 mètres et de se rendre dans un autre local de travail.

---

- 7 En cas de personnes travaillant en plateforme ou bureau collectif, évacuation immédiate de la plateforme et nettoyage et désinfection des locaux.

---

- 8 Si l'évacuation immédiate de la personne n'est pas possible, et donc si une attente est nécessaire, pour maîtriser la zone qui sera contaminée pendant cette attente, transférer l'employé vers la pièce d'isolement temporaire en attente de son transfert vers l'hôpital ou vers son domicile :
  - Cette pièce sera organisée pour être facile à désinfecter. **Bonne Pratique**
  - Éviter d'utiliser l'infirmerie du site, pour qu'elle reste opérationnelle pour une autre urgence vitale (temps de présence la personne puis de désinfection). **Bonne Pratique**

---

- 9 Accompagner la personne dans son parcours d'évacuation en lui demandant de ne rien toucher puis assurer la désinfection rapide des zones éventuellement touchées. Pendant le transfert, demander aux autres employés de ne pas s'approcher.
  - Repérer les zones touchées pendant l'évacuation, pour éviter que d'autres personnes les touchent et pour assurer leur nettoyage et désinfection.

---

- 10 Donner une protection renforcée (masques FFP2/N95, à défaut chirurgical, surblouse jetable, gants, lunettes, charlottes/protection des cheveux) et adaptée aux personnes intervenant pour aider la personne (l'équipe d'urgence).

# 4.

## CONSEILS POUR LA PHASE D'ÉVACUATION DE LA PERSONNE MALADE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 11 Si la personne a besoin d'aller dans les sanitaires durant son attente de l'assistance médicale, utiliser un local spécifique si c'est possible.

---
- 12 Après évacuation de la personne, nettoyage et désinfection de la pièce d'isolement et des sanitaires.

---
- 13 Immédiatement informer le service du personnel, le service médical du site.

---
- 14 En l'absence de dispositif public pour assurer l'évacuation, définir les conditions de son évacuation et de sa prise en charge selon le niveau de gravité de sa santé.

# 5.

## DÉSINFECTION DES LOCAUX



### FINALITÉ

**Éliminer toute trace du virus lors des opérations de nettoyage et désinfection en cas de circulation active du virus.**

### POINTS D'ATTENTION

**Chaque site en Désinfection des locaux : toutes les surfaces de contact des personnes, les sols, les locaux sociaux, les cantines... Protéger le personnel en charge du nettoyage et de la désinfection contre les risques de contamination.**

**NETTOYER :** enlever la saleté et les impuretés incluant les microbes/virus sur des surfaces.

Le seul nettoyage ne tue pas les microbes, mais en enlevant une partie d'entre eux, il diminue le nombre de microbes et de ce fait il diminue le risque d'infection. Désinfecter fonctionne en utilisant des produits chimiques pour tuer les microbes en surface. Cette action ne nettoie pas nécessairement les surfaces sales, et n'enlève pas les microbes, mais tuer les microbes restant sur une surface après son nettoyage réduit fortement le risque de diffusion de l'épidémie.

**DESINFECTER :** fonctionne en utilisant des produits chimiques pour tuer les microbes en surface. Cette action ne nettoie pas nécessairement les surfaces sales, et n'enlève pas les microbes.

Tuer les microbes restant sur une surface après son nettoyage réduit fortement le risque de diffusion de l'épidémie.

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Équiper des professionnels en charge du nettoyage et de la désinfection des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, gants de ménage, lunettes, le port d'un masque de protection respiratoire les protégeant contre les projections (un masque chirurgical n'est pas suffisant), chaussure à bout fermé (pas de peau apparente) ou des sur chaussures.
  - Les professionnels de nettoyage/désinfection intervenant dans les locaux humides (ex douches, toilettes...) doivent porter des masques FFP2/N95 pour se protéger d'éventuelles projections.
  - Une autre solution peut consister à leur donner une visière et un masque chirurgical. **Bonne Pratique**
  - Il est possible de concentrer une partie des professionnels de nettoyage/désinfection uniquement sur les locaux humides pour limiter la consommation de masques FFP2/N95. **Bonne Pratique**
- 2 Les personnes en charge du nettoyage doivent respecter les règles légales du pays en matière de collecte et évacuation des déchets potentiellement infectés.
- 3 Tous les EPI jetables doivent être enlevés et emballés à la fin de l'activité de nettoyage et désinfection. Les lunettes ou visières devront être désinfectées après chaque utilisation, en respectant les instructions de leur fabricant. Les mains doivent être nettoyées avec de l'eau et du savon **immédiatement** après le retrait de chaque élément d'E.P.I.
- 4 En cas de sous-traitance du nettoyage, l'entreprise doit pouvoir fournir les preuves de formation à jour du personnel intervenant sur le site, vis-à-vis des compétences nécessaires pour les actions réalisées, en particulier vis-à-vis de la désinfection en présence de risques infectieux.

# 5.

## DÉSINFECTION DES LOCAUX

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

#### 5 Augmenter la fréquence de nettoyage et désinfection des locaux du site adaptée à la situation :

- Nettoyage et désinfection renforcés des lieux communs (sanitaires, douches, réfectoires, salles de pause avec robinets, poignées de porte, rampes, tourniquets) deux fois par jour ou après chaque équipe en usine.
- Les douches non indispensables à l'activité professionnelle sont fermées.
- Au niveau des cantines, en lien avec les prestataires, les équipes sont à renforcer pour décontaminer les points de contacts (interrupteurs, tables, poignées, etc.).
- Les lieux de passage (accueils, conciergerie, guichets) sont nettoyés deux fois par jour ou après chaque équipe en usine.
- Mettre à disposition des moyens de nettoyage et désinfection des tables des salles de réunion et dans les locaux sociaux pour permettre à chacun de nettoyer son emplacement.
- Aération des salles entre chaque réunion en ouvrant les fenêtres pendant 20 minutes. **Bonne Pratique**

#### 6 Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide. Désinfecter une surface sale n'a pas de sens, des virus vont rester imprégnés dans la saleté. Il est donc important de commencer par nettoyer avec un détergent puis de désinfecter.

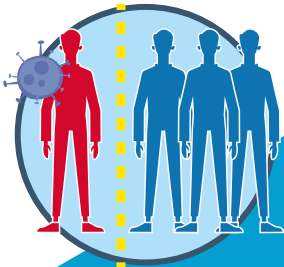
##### EXEMPLE :

- Le temps de contact du désinfectant, indiqué sur le contenant du fournisseur, doit être respecté pour assurer la désinfection effective de la surface.
- Sols et surfaces sont nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent. **Bonne Pratique**
- Les sols et surfaces sont ensuite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique. **Bonne Pratique**
- Un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces est laissé. **Bonne Pratique**
- Les sols et surfaces doivent être désinfectés avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) dilué avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents. **Bonne Pratique**
- Air comprimé et projection d'eau ne doivent pas être utilisés pour nettoyer des surfaces potentiellement contaminées. Ces techniques peuvent disperser dans l'air ambiant des particules infectées.



# 6.

## PROTECTION DES PERSONNES AYANT EU UN CONTACT ÉTROIT AVEC LE MALADE



### FINALITÉ

**Protéger la personne  
ayant eu le contact étroit,  
sa famille, et le reste  
du personnel de l'entreprise.**



Un « **cas contact étroit** » est utilisé pour identifier une personne qui a été au contact d'une personne confirmée comme porteuse du virus dans les conditions suivantes :

- Le contact avec la personne malade, a eu lieu dans les 48h précédant l'apparition des symptômes ou depuis leur apparition.
- Par contact étroit est entendu le partage d'un même lieu de vie que le cas confirmé, par exemple : famille, même chambre...

Ce peut-être aussi un contact direct avec le malade, en l'absence de mesures de protection efficaces, en face à face, à moins de 2 mètres : contacts intimes; voisins de classe ou de bureau, cohabitations dans un moyen de transport, cohabitation dans une même pièce...

## POINTS CLÉS & ACTIONS

1

### Personnes ayant eu un contact :

- Lorsque le pays dispose d'un accompagnement sanitaire de l'épidémie de Coronavirus par les autorités : le site transmet les informations aux autorités sanitaires qui statueront sur le niveau de risque pour chaque personne et sur les actions à mettre en œuvre.
- Si aucun dispositif sanitaire externe ne prend le relais, ou si ce dispositif est saturé par l'ampleur du nombre de cas à traiter, il faut contacter les personnes concernées par une contamination potentielle pour établir l'évaluation et définir avec elles les mesures à prendre. Ce sont les « contacts étroits » qui doivent être identifiés et traités.
- Mise en autoconfinement à domicile des personnes qui ont pu être contaminées lors d'un contact étroit (voir définition).
- Les personnes ayant eu un contact non étroit restent en poste. Elles surveillent leur température deux fois par jour, et en cas d'apparition de symptômes elles restent à leur domicile en autoconfinement, appellent leur médecin ou les autorités sanitaires et préviennent leur manager.

2

### Modalités de l'autoconfinement : Bonne Pratique

- Surveiller la température corporelle deux fois par jour.
- Se laver fréquemment les mains.
- Porter un masque chirurgical en présence de tiers si masques à disposition.
- Se tenir à l'écart des autres personnes du foyer.
- Ne pas se rendre dans des lieux fréquentés.
- En cas de fièvre, sensation de fièvre, toux ou difficultés respiratoires contacter les services de soins et prévenir le manager (si légalement possible).

# 7.

## PRÉVENTION VIS-À-VIS DES PERSONNES FRAGILES



### FINALITÉ

**Une attention particulière est portée aux personnes qui présentent une fragilité aux maladies infectieuses respiratoires, pour adapter les mesures prises à leur état de santé.**

### POINTS D'ATTENTION

**Pour des raisons légales, cette fiche n'est pas applicable dans tous les pays.**

Elle dépend aussi de la volonté de chaque personne et donc de son accord pour faire connaître des éléments relatifs à sa santé, ou concernant la santé de personnes habitant au même domicile.

**Cette connaissance peut être maîtrisée par le service médical, dans le respect de la confidentialité.**



#### INSTRUCTIONS NATIONALES :

Les règles d'actions doivent suivre les règles définies (si elles existent) par les autorités sanitaires du pays.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

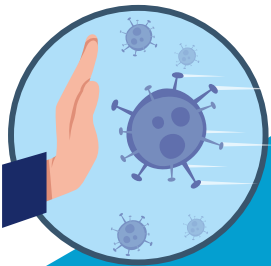
1

### Personnes fragiles :

- Les critères de fragilité sont listés *fiche numéro 12*
- Elles sont invitées à se signaler.
- Il faut aussi identifier les employés, ayant à leur domicile des proches ayant une fragilité, et risquant, donc d'être le vecteur de contamination.
- Ces personnes demandent au médecin de confirmer leur situation de fragilité.
- L'entreprise met en œuvre des actions pour protéger les personnes concernées par les critères de fragilité :
  - Une organisation de leur présence sur le site peut être mise en place pour leur permettre de travailler sans côtoyer d'autres personnes : poste individuel permettant la distanciation sociale, circuit d'entrée et de sortie séparé (dans le temps ou dans l'espace), pauses adaptées.  
**Bonne Pratique**
  - Le télétravail est une option, lorsque possible pour éliminer le risque de contamination pendant l'activité professionnelle.  
**Bonne Pratique**
  - Le port des masques FFP2 + lunettes de sécurité ou visières par les personnes fragiles, est une solution pour leur permettre de travailler.  
**Bonne Pratique**
  - Une attention particulière du management est portée aux personnes fragiles venant travailler sur le site, vis-à-vis de leur respect des mesures prévues pour assurer leur sécurité.  
**Bonne Pratique**
- Cette liste pourra évoluer si de nouvelles connaissances apparaissent ou en cas d'évolutions des caractéristiques du virus.

# 8.

## LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT AMPLIFIER LA TRANSMISSION DU VIRUS



### FINALITÉ

Cette fiche porte sur les mesures de distanciation. Elle identifie une liste de situations pour lesquelles la distanciation est plus difficile à respecter. Nous proposons des mesures de prévention adaptées à ces situations.

### POINTS D'ATTENTION

Ces mesures de prévention, doivent être adaptées en fonction du niveau de circulation du virus dans l'environnement proche de l'usine.

#### CONCENTRATION DE PERSONNES

La présence de plusieurs personnes dans un espace clos représente l'une des situations à risques pendant cette épidémie.

LA CONCENTRATION EN VIRUS, EN SUSPENSION DANS L'AIR, AUGMENTE AU FIL DU TEMPS SI LE LOCAL N'EST PAS VENTILÉ : salles de réunion, transports collectifs, voitures avec plusieurs personnes, vestiaires, douches, locaux sociaux, salles MQP, bureaux de petite taille avec plusieurs personnes, locaux avec ventilation en boucle et sans filtration...



### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 L'échelonnement des entrées/sorties est organisé afin d'éviter au maximum les contacts dans les espaces communs (notamment les entrées, les vestiaires, les lieux de restauration, les sanitaires). Lorsque c'est possible, utiliser une porte d'entrée et une porte de sortie différente de ces locaux. **Bonne Pratique**

---

- 2 **TOURNIQUETS D'ENTRÉE ET DE SORTIE**
  - Actions à mettre en œuvre pour éviter toute contamination à l'entrée et aux tourniquets :
    - A minima prévoir une mise à disposition de substance hydroalcoolique de chaque côté. **Bonne Pratique**
    - Pour éviter la manipulation des tourniquets, ouvrir une porte d'accès, avec un lecteur de badge et un gardien qui autorise l'accès lorsque le lecteur le valide. **Bonne Pratique**
  - Sensibilisation du personnel vis-à-vis des risques de contamination associés à la distribution manuelle de documents à l'entrée ou à l'intérieur des sites. Les documents réalisés par du personnel Michelin ne doivent pas avoir été manipulés et doivent être posés sur une table en libre-service. Il est fortement conseillé de ne pas prendre et manipuler de document de sources externes. **Bonne Pratique**

---

- 3 **ASCENSEURS**

Ne pas utiliser les ascenseurs sauf pour les personnes à mobilité réduite mais avec utilisation de substance hydroalcoolique.

---

- 4 **RAMPE D'ESCALIER**
  - Ne plus tenir les rampes dans les escaliers, ou alors désinfection des mains avant et après. **Bonne Pratique**
  - Passer un message de renforcement de la vigilance dans les escaliers pour éviter les chutes par manque de vigilance. Avoir les yeux sur les marches. **Bonne Pratique**

# 8.

## LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT AMPLIFIER LA TRANSMISSION DU VIRUS

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 5 AUX CHANGEMENTS D'ÉQUIPES EN PRODUCTION :**
- Prévoir une désinfection du poste de travail par la personne qui prend le poste (désinfection des points de contacts habituels et des outils), sur les postes de production.
  - **Mettre à disposition les moyens pour procéder à cette désinfection.**
  - Définir les modalités de passage de consignes sans contact étroit (distance > 6 pieds, 2m).
  - Il faut organiser un cloisonnement des flux entre les équipes pour éviter une contamination. Elles ne doivent pas se croiser.
- 
- 6 VESTIAIRES :**
- La recommandation est de fermer l'usage collectif des vestiaires et de demander au personnel de venir en tenue de travail partout où c'est possible.
- Pour les postes qui nécessitent de se changer, nous préconisons de répartir les personnes dans des points d'habillage disséminés dans le site. **Bonne Pratique**
  - Nettoyage et désinfection du vestiaire entre équipes arrivant et celle partant.
  - Aération du vestiaire pendant 20 minutes entre deux équipes.
- 
- 7 RÉUNIONS :**
- Faire les réunions par téléphone (ex : TEAMS) pour éviter la cohabitation dans un espace clos et les interactions qui ne sont pas indispensables. **Bonne Pratique**
  - Lorsqu'un dispositif d'air conditionné fonctionne avec un système de filtration efficace bloquant la circulation du virus, l'utilisation de salles sans fenêtre est possible.
  - En l'absence d'air conditionné efficace et filtrant les virus :
    - Aération des salles au minimum toutes les heures en ouvrant les fenêtres pendant 20 minutes.
    - Ne pas utiliser de salles sans fenêtres sur l'extérieur en période de circulation active du virus.
  - Ne pas organiser de réunions avec un nombre important de participants (maximum 1/3 de la capacité de la salle) :
    - Assurer une distance de 2 mètres entre deux personnes : soit environ 2 sièges libres entre deux participants.
    - Le port du masque chirurgical (face masks aux US) est prescrit en réunion, en période de circulation active de virus.
  - Organiser les entrées et sorties de salles sans croisement des flux au même moment.
  - Mettre à disposition des moyens de nettoyage et désinfection des tables des salles de réunion pour permettre à chacun de nettoyer son emplacement.
  - Ne pas mettre tous les membres d'une même équipe dans une salle de réunion en même temps pour éviter le risque d'une équipe complète touchée par la maladie au même moment.

# 8.

## LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT AMPLIFIER LA TRANSMISSION DU VIRUS

## POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

### 8

#### OPEN SPACES/BUREAUX COLLECTIFS

- Lorsqu'un dispositif d'air conditionné fonctionne avec un système de filtration efficace bloquant la circulation du virus, l'utilisation de salles sans fenêtre est possible.
- En l'absence d'air conditionné efficace et filtrant les virus :
  - Aération des salles au minimum toutes les heures en ouvrant les fenêtres pendant 20 minutes.
  - Ne pas utiliser de salles sans fenêtres sur l'extérieur en période de circulation active du virus.
- **ASSURER UNE DISTANCE DE 2 MÈTRES ENTRE LES POSTES DE TRAVAIL DE DEUX PERSONNES : LE PORT DU MASQUE CHIRURGICAL EST PRESCRIT EN PÉRIODE DE CIRCULATION ACTIVE DE VIRUS.**
- Organiser les entrées et sorties sans croisement dans les couloirs ou aux passages de portes, au même moment. Si ce n'est pas possible, le port des masques est nécessaire dans les couloirs.
- Mettre à disposition des moyens de nettoyage et désinfection des tables pour permettre à chacun de nettoyer son emplacement.
- Ne pas mettre tous les membres d'une même équipe dans un open space en même temps pour éviter le risque d'une équipe complète touchée par la maladie au même moment. **Bonne Pratique**

### 9

#### TOILETTES/WC

- Affichage (dans les toilettes, lavabos, douches...) de l'interdiction de cracher.
- Les toilettes doivent être équipées de systèmes de ventilation adaptés à un renouvellement rapide de l'air ambiant.
- Respect de la distanciation de 2 mètres dans les toilettes. Ne pas rentrer si le nombre de personnes déjà présentes ne permet d'absorber une personne supplémentaire.
- Mise à disposition d'essuie-mains jetables : **Bonne Pratique**
  - Mettre à disposition des feuilles de papier à usage unique pour sécher les mains. **Bonne Pratique**
  - Suppression des essuie-mains traditionnels en tissu, des serviettes et des torchons.
  - Ne plus utiliser les essuie-mains à air pulsé pour éviter la projection de particules.

# 8.

## LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT AMPLIFIER LA TRANSMISSION DU VIRUS

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

#### 10 LOCAUX SOCIAUX

- Mettre à disposition des moyens de nettoyage et désinfection des tables des locaux sociaux pour permettre à chacun de nettoyer son emplacement.
  - Aération des salles chaque heure en ouvrant les fenêtres pendant 20 minutes (lorsque possible). **Bonne Pratique**
  - Limiter le nombre de personnes dans les locaux pour assurer des distances de 2 mètres entre les personnes soit deux sièges libres entre deux personnes. Si nécessaire définir d'autres lieux additionnels pouvant être utilisés pour les pauses.
  - Les employés doivent enlever leur masque pour manger, en conséquence, les repas doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- 

#### 11 FUMOIR

- Ne plus utiliser les fumeurs intérieurs. Les personnes vont fumer à l'extérieur.
- 

#### 12 DOUCHES

- Si possible fermer les douches pendant la période de libre circulation du virus et demander aux employés de se laver à leur domicile. **Bonne Pratique**
  - Nettoyage et désinfection des douches après chaque équipe.
  - Si les douches ne sont pas individuelles, respecter les distanciations, donc réduire le nombre de personnes prenant leur douche simultanément, à 1/3 de la capacité normale des douches.
  - Aérez les douches toutes les heures en ouvrant les fenêtres pendant 20 minutes (si possible). **Bonne Pratique**
- 

#### 13 SALLE DE SPORT ET DE FITNESS, SALLES DE SIESTE, ETC.

- Fermer ces installations à partir du moment où le virus est en circulation active autour du site.
- 

#### 14 BUS NAVETTES DE RAMASSAGE

- Encourager les employés à éviter les transports en commun lorsqu'ils le peuvent. **Bonne Pratique**
- Les personnes mettent des masques chirurgicaux avant de monter dans le bus.
- Pour les navettes Michelin, elles se lavent les mains à la montée et en descendant avec une substance SHA mise à disposition dans le bus.
- Un seul passager sur chaque paire de sièges.
- Prévoir une aération des bus avec des fenêtres ouvertes à l'avant et à l'arrière.

# 8.

## LES PRINCIPALES SITUATIONS QUI PEUVENT AMPLIFIER LA TRANSMISSION DU VIRUS

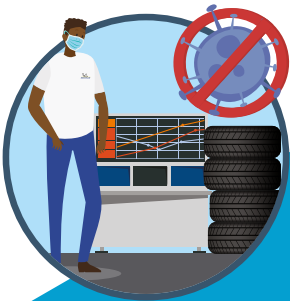
## POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

### 15 CLIMATISATION

- Prendre contact avec la société d'entretien des climatisations centralisées, afin de s'assurer que les dispositifs de filtration et les protocoles d'entretien sont pertinents face au risque Coronavirus.
- En l'absence de climatisation, veiller à une aération régulière des locaux.
- Les Ventilations Mécaniques Contrôlées sont maintenues en marche.
- Arrêt des ventilateurs individuels ou collectifs.

# 9.

## ACTIONS VISANT À ASSURER LA PRÉSENCE CONTINUE DES MÉTIERS CRITIQUES DU SITE



### FINALITÉ

Ces actions visent à assurer la continuité des opérations en évitant une contagion simultanée de toutes les personnes d'un même métier ou la perte de la capacité de décision sur le site.

### POINTS D'ATTENTION

Le niveau de déploiement de ces mesures est à adapter en fonction du niveau de risque et donc du niveau de circulation du virus dans l'environnement proche de l'usine.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Afin d'assurer une continuité des opérations du site, pour les fonctions clés et chaque service support, **organiser** (pour les postes de travail où c'est possible) **une séparation physique 50/50** des personnes dans des lieux de travail différents. Garantir l'absence de contact des deux populations. Une option peut consister, lorsque c'est possible, à positionner une partie des personnes en télétravail. Deux options :
  - Téléréunion à privilégier. **Bonne Pratique**
  - Une semaine sur 2 en télétravail en alternance avec l'autre moitié de l'équipe. **Bonne Pratique**
  - Séparation temporelle : une partie de l'équipe en horaire du matin, la seconde moitié en équipe d'après-midi, et pas de contact physique au changement d'équipe. **Bonne Pratique**
  - Hygiène : lavage régulier des mains.
  - Distance sociale.

---

- 2 Protection des personnes ayant des **métiers critiques pour gérer la crise** :
  - Les métiers concernés sont : pompiers, gardiens, standard tel, médecine du travail, supply chain, chaufferie, SP, Tech pour assurer le paiement des salaires et la gestion de l'absentéisme...
    - Port de masques FFP2/N95 pour personnel médical, pompiers, secours...
  - Protéger ces personnes en période de circulation active du virus dans l'environnement du site, dans des conditions assurant leur sécurité vis-à-vis du virus :
    - Exemple : une partie de l'équipe sur site et les autres en télétravail avec rotation chaque semaine. **Bonne Pratique**
    - Téléréunion à privilégier. **Bonne Pratique**
    - Hygiène : lavage régulier des mains.
    - Distance sociale.
  - Protéger les personnes qui pourraient devoir travailler sur le site pendant la phase d'arrêt du site.



# 10.

## LA COMMUNICATION PENDANT LA CRISE CORONAVIRUS



### FINALITÉ

**Pour assurer la confiance et l'alignement de toutes les informations, une communication adaptée à la situation en qualité et en fréquence doit être mise en œuvre à l'attention de l'ensemble de nos parties prenantes.**

### POINTS D'ATTENTION

**Durant la période de gestion de l'épidémie de Coronavirus, différents dispositifs de communication peuvent être instaurés.**

### POINTS CLÉS & ACTIONS

Voici quelques exemples, dont la mise en œuvre sera à adapter en fonction de la situation.

Prendre en compte aussi les usages et réglementations de chaque pays pour compléter ou adapter cette liste :

- 1 Si un employé est contaminé par le virus :
  - Immédiatement informer le service du personnel du site et le service médical.
  - Informer l'ensemble du personnel travaillant sur le site et les organisations représentatives du personnel.

---

- 2 Une information périodique est faite sur l'évolution de la situation.

---

- 3 Mettre en place un canal de communication ouvert à tout le personnel pour lui permettre d'exprimer ses attentes et questions pour accéder au support du service du personnel ou de son management (une attention particulière est à porter aux personnes en équipe de nuit ou de weekends sans présence de leurs managers).

---

- 4 Veiller au maintien d'une permanence managériale à la disposition des équipes à l'écoute des personnes et de leur stress et pour informer sur les actions prises par l'entreprise. Encourager les personnes s'exprimer afin de leur apporter de l'aide.

---

- 5 Mettre en place une écoute renforcée des managers.  
Assurer un support d'écoute aux managers. **Bonne Pratique**

---

- 6 Assurer un support d'écoute aux membres de la cellule de crise du site.  
**Bonne Pratique**

---

- 7 Assurer le reporting des informations et données à la région (RRSE) et au Groupe (cellule de crise Groupe).

---

- 8 Informer les autorités administratives locales de l'évolution du nombre de cas et de la situation (mairie,...). **Bonne Pratique**

---

- 9 Communiquer aux médias locaux après information de la direction du Groupe.

---

# 10.

## LA COMMUNICATION PENDANT LA CRISE CORONAVIRUS

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 10 Communiquer avec les entreprises intervenant sur le site pour les informer et assurer la protection de leurs employés.

---

- 11 Rappeler régulièrement à toutes les personnes concernées, les lois s'appliquant et devant être respectées, en particulier celles relatives aux données personnelles et aux circonstances personnelles. Ce point est important dans un contexte où il y a une emphase permanente sur la santé des personnes, compte tenu des impératifs de confidentialité dans de nombreux pays.

# 11.

## DÉFINITION D'UN CONTACT ÉTROIT



### « CAS CONTACT ÉTROIT »

Terme utilisé pour identifier une personne qui a été au contact d'une personne confirmée comme porteuse du virus dans les conditions suivantes :

- Le contact avec la personne malade, a eu lieu dans **les 48h** précédant l'apparition des symptômes, ou depuis leur apparition.
- Par contact étroit est entendu le partage d'un même lieu de vie que le cas confirmé, par exemple : famille, même chambre...
- Ce peut-être aussi un contact direct avec le malade, en l'absence de mesures de protection efficaces, en face à face, à moins de 2 mètres : contacts intimes; voisins de classe ou de bureau, cohabitations dans un moyen de transport...).



# 12.

## CRITÈRES DE FRAGILITÉ DES PERSONNES



### FINALITÉ

Liste de pathologies pouvant  
conduire à un impact  
statistiquement plus important  
du Coronavirus sur la santé  
des personnes infectées.

### POINTS D'ATTENTION

C'est un avis médical  
produit par le salarié qui  
permettra à l'entreprise d'agir.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

C'EST UN AVIS MÉDICAL PRODUIT PAR LE SALARIÉ QUI PERMETTRA À L'ENTREPRISE D'AGIR.

- 1 Pathologie cardiaque et vasculaire.
- 2 Hypertension artérielle.
- 3 Pathologie respiratoire.
- 4 Diabète traité par insuline.
- 5 Femmes enceintes.
- 6 Séniors > 65 ans.
- 7 Traitements immunosuppresseurs, greffés.
- 8 Patients immunodéprimés.
- 9 Insuffisance du foie et cirrhose.
- 10 Antécédent d'AVC.
- 11 Insuffisance rénale.
- 12 Chimiothérapie en cours ou récente.
- 13 Obèses.
- 14 Proches aidants ayant des personnes fragiles à domicile.

*Cette liste pourra évoluer en fonction de l'évolution des connaissances  
ou de l'évolution des caractéristiques du virus.*

# 13.

## CANTINES



### FINALITÉ

**Modalités de gestion des cantines en cas de circulation active du virus dans la région dans le but de limiter la contagion.**

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 La majorité des états décrètent la fermeture des restaurants lorsque le virus est en circulation active, dans ce cas, nous recommandons de fermer les cantines. **Bonne Pratique**

---

- 2 Mettre en place un plan d'action avec le prestataire.

---

- 3 Interdire les produits frais préparés à la main et non cuits.

---

- 4 Mettre à disposition des moyens de nettoyage et désinfection des tables à la cantine et des autres locaux sociaux pour que chaque personne nettoie sa table avant de s'installer.

---

- 5 Ne pas présenter les couverts en libre-service dans les cantines.

---

- 6 Le personnel peut éventuellement apporter ses propres couverts. **Bonne Pratique**

---

- 7 Pas de bac en self-service pour les aliments avec ustensiles communs pour se servir.

---

- 8 Réduire les chaises dans les cantines et mettre en place des rotations pour limiter le nombre de personnes en même temps.

---

- 9 Toutes les personnes sont positionnées du même côté des tables avec 2 mètres (6 pieds) entre deux personnes.

---

- 10 Dans la mesure du possible proposer des repas en boîtes individuelles closes. **Bonne Pratique**

---

- 11 Si ces conditions ne peuvent pas être respectées, la cantine est fermée et les salariés sont autorisés à manger un pique-nique qu'ils apportent, à leur poste de travail pour les postes administratifs. Chacun repartant avec ses déchets de cantine.

**Ci-après, exemple des mesures pour le personnel des cantines mises en place par le prestataire du site des Carmes en France. **Bonne Pratique****

# 13.

## CANTINES

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

Exemple des mesures pour le personnel des cantines mises en place par le prestataire du site des Carmes en France. **Bonne Pratique**

COMMUNICATION	RÈGLES D'HYGIÈNE
<p><b>ÉQUIPE :</b> Briefing quotidien sur les règles d'hygiène renforcées.</p> <p><b>CONSOMMATEURS :</b> Rappel du lavage des mains (gel hydroalcoolique) affiché à l'entrée des restaurants et sur les affichages Michelin.</p> <p><b>VISITEURS :</b> Mise en place de gel hydroalcoolique et consignes à l'accueil des sites.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lavage des mains toutes les heures.</li><li>• Port du masque bucco-nasal en production.</li><li>• Mise à disposition de blouses jetables (papier) pour un change quotidien.</li><li>• Mise en place de gel hydroalcoolique à l'entrée des restaurants et lieux de rencontre/pauses (Michelin).</li><li>• Nettoyage et désinfection du matériel en préparations froides avant toute utilisation.</li><li>• Nettoyage et désinfection des locaux/matériels avec un produit virucide.</li><li>• Nettoyage et désinfection des points de contact toutes les 4 heures : le prestataire et Michelin.</li><li>• Renforcement du nettoyage et désinfection des vestiaires et des sanitaires Sodexo et Michelin (si gastro-entérite : nettoyage et désinfection toutes les 4 heures).</li><li>• Mise en place des essuie-mains à usage unique dans les sanitaires, le cas échéant.</li></ul>

MENU/PRODUITS	SERVICE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fruits et légumes : double décontamination.</li><li>• simplifier les menus et adapter les stands :<ul style="list-style-type: none"><li>- Préparations froides : limitation des recettes à base de crudités produites sur place.</li><li>- Favoriser des produits ayant subi un traitement assainissant et/ou des produits peu manipulés.</li><li>- Réduire des offres en libre-service de type salades et desserts-bars.</li><li>- Présenter en vitrine les produits dressés.</li></ul></li><li>• Supprimer des carafes d'eau et mise en place de bouteilles d'eau de source.</li><li>• Modification des produits dans les pauses (→ produits emballés individuellement).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Porter des gants à usage unique au service (sauf stands chauds).</li><li>• Renouveler les ustensiles en milieu de service.</li><li>• Bac à couverts :<ul style="list-style-type: none"><li>- Nettoyer quotidiennement les bacs à couverts et les couverts non utilisés en fin de service.</li><li>- Remplacer les bacs à couverts toutes les 30 minutes.</li></ul></li><li>• Livrer et inclure du gel de gel hydroalcoolique pour toutes les pauses &gt; 50 personnes.</li></ul>

# 14.

## ACTIONS DE PRÉVENTION AUPRÈS DES EMPLOYÉS OU SOUS-TRAITANTS PERMANENTS EN DEHORS DE LEUR PRÉSENCE SUR LE SITE



### FINALITÉ

**Assurer la préservation de la santé des employés et des sous-traitants, des actions qui doivent être menées par tous, y compris en dehors du temps de travail.**

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Renforcement des mesures de prévention, du personnel, des sous-traitants en dehors de leur temps de travail sur site : **Bonne Pratique**
  - Se laver les mains très fréquemment.
  - Solliciter les personnes pour qu'elles s'autodéclarent si elles apprennent, qu'en dehors de leur travail, elles aient eu un contact étroit, avec une personne malade ou avec une personne étant tombée malade **dans les 48 heures suivant ce contact.**
  - Conseiller aux personnes de contrôler leur température deux fois par jour et en particulier avant de venir travailler. Ne pas venir en cas de température supérieure à 38°C ou en cas d'apparition de symptômes du Covid-19.
  - Dans tous les cas, en cas de doute, Appeler le manager avant de se présenter à l'entrée du site.
  - Se maintenir à l'écoute des instructions Gouvernementales afin de les respecter.
  - Désinfecter régulièrement son smartphone, son clavier d'ordinateur et la souris.
- 2 Vis-à-vis des sous-traitants, ces consignes devront être transmises via leur entreprise, conformément aux lois interdisant dans de nombreux pays les passages de consignes directs vers ces travailleurs. **Bonne Pratique**

# 15.

## ACCUEIL DES VISITEURS



### FINALITÉ

- Éviter de laisser pénétrer dans nos locaux des personnes potentiellement contagieuses.
- Protéger les personnes en charge de l'accueil contre les risques de contagion liés au contact avec du public externe.

### POINTS D'ATTENTION

#### Se conformer et respecter :

- **Les consignes Groupe ou pays Michelin** qui pourront être publiées au fil de la progression de l'épidémie.
- **Les règles et consignes** publiées par les autorités légales de chaque pays.

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 La personne en contact avec le public, est positionnée derrière un écran de protection afin d'être protégée des particules en suspension dans l'air. Si l'écran n'isole pas totalement la personne du public, alors cette personne doit porter un masque FFP2/N95.
- 2 Formaliser les procédures d'accueil des visiteurs. **Bonne Pratique**
- 3 Informer/former les visiteurs sur les règles à respecter dans l'entreprise :
  - Affichage d'infographies, consignes, documents, clips vidéo... **Bonne Pratique**
- 4 Désinfection des mains des personnes accédant à l'entreprise. **Bonne Pratique**
- 5 Contrôler la température des visiteurs.
- 6 Mettre en place un questionnaire à destination des visiteurs. **Bonne Pratique**

#### Aucun accueil de visiteurs pour ceux :

- Ayant été malades dans les 14 derniers jours : fièvre, toux, difficultés respiratoires (même si le diagnostic Covid-19 n'a pas été formellement confirmé).
- Ayant été au contact d'une personne malade Covid-19.
- Ayant voyagé dans des pays étrangers ou dans des zones à risques au cours des 14 derniers jours.
- Ayant une température supérieure à 38°C.





# 16.

## LES E.P.I ET PRODUITS D'HYGIÈNE



### FINALITÉ

**EPI et produits d'hygiènes sont déterminants pour lutter contre les risques de contamination.**

**Cette fiche donne des explications dans le but d'assurer une utilisation pertinente de ces éléments.**



L'ensemble des personnes portant des EPI doivent être formées à la manière de s'habiller et de se déshabiller, en particulier, l'ordre dans lequel ces éléments sont mis et enlevés, la manière de les mettre en place correctement pour assurer leur efficacité, le nettoyage des mains avant et après. La formation doit aussi porter sur les modalités d'évacuation des EPI usagés.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

### LISTE DES E.P.I EN PHASE D'ÉPIDÉMIE :

1

#### LES MASQUES:

- Principes d'utilisation des masques :

- Durée d'utilisation : maximum 4 heures pour des postes de type administratif, lorsque l'atmosphère est sèche parce qu'au-delà il est saturé en humidité qui permet le passage du virus.
- Prévoir 3 masques **en moyenne** par personne et par jour sur le lieu de travail pour des postes à activités physiques, en ambiance de travail faiblement humide. **Bonne Pratique**
- Lorsque le masque est humide ou sale ou lorsqu'il a été touché, il doit être changé. Il y a 3 couches de polypropylène dans un masque, lorsque le masque est touché, il y a une forte probabilité de contact entre les 3 couches et de création d'un pont de circulation des virus par capillarité.
- Le nombre de masques nécessaires par personne doit être calculé en fonction de l'organisation de la journée et des situations qui vont nécessiter de les enlever, donc de les toucher avec les mains, donc de les remplacer. Problématique des repas, pauses avec absorption de nourriture...
- Prévoir deux masques chirurgicaux additionnels pour les personnes se rendant au travail par transports collectifs. **Bonne Pratique**
- Nettoyer les mains avant de prendre et installer un nouveau masque.
- Après retrait du masque, le mettre dans une poubelle fermée, puis se laver les mains.
- Ne jamais toucher le masque avec les mains pendant son utilisation.
- La bouche et le nez doivent être complètement couverts et le masque ajusté à la forme du visage.
- Le clip au niveau du nez doit être serré.

# 16.

## LES EPI ET PRODUITS D'HYGIÈNE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- Tout site qui achète ou fabrique des masques doit respecter les normes des masques chirurgicaux ou celles des « face mask » pour les USA.
  - Il faudra de plus respecter le document de « **Politique Masque** » qui sera publié avant fin avril 2020 par la task force masque du Groupe.
- Les masques en tissus ne sont pas autorisés dans nos sites.
- **Les différents masques:**
  - **IL EXISTE DES MASQUES OFFRANT DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PROTECTION.**  
Les masques doivent être adaptés au niveau de risque le plus élevé sur le poste de travail. Exemple entre risque Covid-19 et risque chimique.
  - **LES MASQUES CHIRURGICAUX** pour le personnel travaillant sur site en phase de circulation active du virus dans l'environnement du site.
  - **MASQUES ANTI PROJECTION** : ils évitent la projection de gouttelettes vers les autres personnes depuis les porteurs de masques potentiellement infectés.
  - **LES MASQUES FFP2/N95** :
    - Réservés pour le personnel médical, les équipes de secours, les personnes ayant des postes à contact rapproché avec le public : commerciaux, accueil, agents de sécurité...
    - Avec la valve qui libère le flux d'air sortant sans filtration, ils ne protègent pas les autres personnes.
    - **Pendant la période de circulation active du virus nous demandons d'utiliser les modèles de masques FFP2 sans valve.**
    - Le port des masques FFP2 + lunettes de sécurité ou visières par les personnes fragiles, est une solution pour leur permettre de travailler. **Bonne Pratique**
  - **LES MASQUES FFP3** :
    - Pour la prévention des risques chimiques : postes de marche courante, exemple fabrication des BU (non liés à l'épidémie).

## 2

### LES SURBLOUSES OU ÉQUIVALENTS en non-tissé à usage unique

- Pour les personnels médicaux ou de secours prenant en charge les cas suspects ou les malades.
- Personnels en charge du nettoyage ou de la désinfection.
- Employés ou sous-traitants en charge des cantines.

# 16.

## LES EPI ET PRODUITS D'HYGIÈNE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

#### 3 GANTS À USAGE UNIQUE

- Pour les personnels médicaux ou de secours prenant en charge les cas suspects ou les malades.
- Personnels en charge du nettoyage ou de la désinfection.
- Pour les autres postes de production ou tertiaires, les gants à usage unique ne doivent pas être utilisés. Ils créent un sentiment de sécurité vis-à-vis du virus qui est dangereux.

#### 4 LUNETTES DE SÉCURITÉ

- Pour le personnel de soin et de secours en présence d'un malade.

#### 5 VISIÈRES

**Les visières ou écrans faciaux ne sont pas des équipements de protection respiratoire mais des équipements de protection des yeux et du visage contre les risques de projection en particulier face à une personne qui tousse. Elles ne permettent pas de protéger des particules restant en suspension. Elles n'ont pas l'efficacité des masques de protection respiratoire.**



- En milieu de soins ou en phase d'évacuation des personnes malades, les écrans faciaux ne doivent pas être utilisés seuls, mais en complément d'une protection respiratoire.
- Les visières peuvent aussi être utiles pour les personnes travaillant dans un environnement de forte promiscuité avec d'autres personnes.
- La visière apporte une réduction additionnelle du risque de propagation du virus en réduisant le risque d'erreur comportementale des personnes, en particulier vis-à-vis du risque de contact entre la main et le visage, ou vis-à-vis du risque de porter la main sur le masque chirurgical.
- Il faut conserver le masque chirurgical en association avec la visière dans les périodes où le site les déploie. Autrement, les micro gouttelettes émises par la respiration continuent à se reprendre dans l'atmosphère et sur les surfaces. De même, la visière n'empêche pas d'inspirer les micro gouttelettes émises par d'autres personnes et qui restent en suspension dans l'air.
- Les visières doivent être individuelles, elles ne se prêtent pas et ne s'échangent pas entre les personnes.

# 16.

## LES EPI ET PRODUITS D'HYGIÈNE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)


#### 6 CHAUSSURES À BOUTS FERMÉS OU DES SUR CHAUSSURES

- Pour les personnels médicaux ou de secours prenant en charge les cas suspects ou les malades.
- Personnels en charge du nettoyage ou de la désinfection.
- Employés ou sous-traitants en charge des cantines.

#### 7 LES CHARLOTTES/PROTECTION DES CHEVEUX

- Pour les personnels médicaux ou de secours prenant en charge les cas suspects ou les malades.
- Personnels en charge du nettoyage ou de la désinfection.
- Employés ou sous-traitants en charge des cantines.

#### LISTE DES PRODUITS D'HYGIÈNE :

 Dans le contexte de l'épidémie de Coronavirus, il ne faut pas attendre d'avoir un cas ou une suspicion pour désinfecter, car son intérêt est préventif. Le virus circule activement, certains membres des équipes peuvent être contagieux sans être malades ou peu.

#### 1 SAVONS

##### • Substances hydroalcooliques

- Ces substances ne doivent pas être utilisées pour nettoyer les gants de production.
- Pour éviter la pollution des produits en production, ne pas manipuler les gants de production (utilisés pour toucher nos produits ou semi-finis) ni les enfiler tant que la solution hydroalcoolique n'est pas totalement évaporée et tant que les mains ne sont pas sèches (cas des lavages avec eau savonneuse ou solutions hydroalcooliques).

##### • Produits de nettoyage et de désinfection :

Utiliser des produits virucides du type hypochlorite de sodium, ammonium quaternaire ou vinaigre blanc...

- L'entreprise qui désinfecte respecte le temps de contact pour que le virucide agisse. Ce temps est différent selon les produits.
- Chaque désinfectant a un temps d'action requis pour assurer la désinfection d'une surface. Les indications données par le fournisseur doivent donc être impérativement respectées.
- Voici un site de l'Administration Américaine donnant une liste de produits :  
<https://www.epa.gov/pesticide-registration/list-n-disinfectants-use-against-sars-cov-2>

# 17.

## LES QUAIS DE LIVRAISON ET D'EXPÉDITION



### FINALITÉ

**Processus de fonctionnement sur les points de livraison et d'expédition doivent permettre d'assurer la circulation des produits et colis, tout en évitant les contagions entre les personnels du site et les chauffeurs de camions ou livreurs.**

**Nous visons aussi à maintenir les services rendus aux chauffeurs de camions, en maintenant à leur disposition des points d'eau et des sanitaires, lorsque ceux-ci existent.**

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Mise en place de mesures spécifiques pour la réception du courrier, colis, et autres marchandises.

---

- 2 Les conducteurs des véhicules de transport et les personnels des lieux de chargement ou de déchargement sont tenus d'observer les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

---

- 3 «Gestes barrières», entre autres : lavage très fréquent des mains, maintien d'une distance minimale de 2 mètres entre deux personnes.

---

- 4 Les lieux de chargement ou de déchargement doivent être pourvus de gel hydroalcoolique lorsqu'ils ne disposent pas d'un point d'eau et de savon.

---

- 5 La remise et la signature des documents de transport s'effectue sans contact entre les personnes.

---

- 6 Les points d'eau ou sanitaires mis à disposition des chauffeurs sont nettoyés et désinfectés toutes les heures lorsqu'ils sont utilisés.

# 18.

## AUTRES DOCUMENTS UTILES



### DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- GUI\_443\_DCSE : LIGNES GUIDES : Règles d'hygiène en cas d'épidémie.
- **La Politique Masques** qui sera publiée par la «task force masques» avant fin avril 2020.

# 19.

## FORMATION & ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT



### FINALITÉ

**Aider les employés du site à acquérir les bons comportements qui les protégeront contre les risques de contagion.**

**Comme pour les démarches sur la sécurité, la maîtrise du risque Covid-19 reposera sur la vigilance de tous, sur le respect de règles comportementales, et sur l'application de procédures.**

**L'ENGAGEMENT DE TOUS EST NÉCESSAIRE.**

### POINTS D'ATTENTION

**Pour aider les employés à assimiler ces nouvelles façons de faire, nous recommandons aux sites de prendre en compte les 3 dimensions suivantes dans la construction du plan de gestion du changement : savoir, vouloir, pouvoir.**



Au contraire de la sécurité, le risque Covid-19 ne se voit pas. Il n'y a donc pas de stimulus visuel pour entretenir la vigilance. La plus grande difficulté va donc consister à maintenir l'engagement de tous sur les mesures barrières, dans le temps. Éviter la banalisation. Il y a un vrai risque de relâchement progressif, sans conséquence immédiate. L'absence de conséquence, entraînant la poursuite du relâchement. Mais la personne infectée qui viendra au travail, n'aura vraisemblablement pas de symptôme pendant 24 à 48h.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

1

### SAVOIR : INFORMATION ET FORMATION DU PERSONNEL

#### POSTURES RECOMMANDÉES :

- Assurer une formation de tous les employés, en s'adaptant aux règles de distanciations dans la définition des modalités de formation.
  - Dans la mesure du possible, si le site est arrêté pour confinement, les managers contactent leurs employés en amont du redémarrage pour les informer des mesures prises pour réduire les risques de transmissions du virus lors de la reprise du travail. **Bonne Pratique**
  - Le jour de la reprise, il sera important de commencer par une action forte de formation et de sensibilisation/motivation de tous vis-à-vis des nouvelles règles et des nouveaux comportements à adopter. **Bonne Pratique**
- Une formation initiale pour être efficace dans la durée doit être suivie de rappels réguliers. **Bonne Pratique**
  - Dans les premiers jours d'application des nouvelles règles, une relecture des consignes, règles, pratiques, au démarrage de chaque journée de travail peut être une **Bonne Pratique**
  - Vérification par le manager durant les tournées de terrain, de la connaissance des règles et modes opératoires. Explications, données lorsque nécessaire. **Bonne Pratique**
- Prévoir une documentation au poste rappelant les éléments à connaître. **Bonne Pratique**
- Dans certains lieux (entrée du site, salles de réunion, vestiaires, douches, salles de pauses...) afficher des documents rappelant la manière d'agir et/ou les consignes à respecter, pour assurer la sécurité de tous. **Bonne Pratique**
- Afficher dans les endroits appropriés et visibles de tous, les éventuelles informations gouvernementales et des autorités sanitaires. Compléter ces éléments, en précisant les modalités de leur application dans l'entreprise. Exigence légale dans certains pays.
  - Assurer la mise à niveau continue de ces éléments pendant toute la durée de la pandémie.

# 19.

## FORMATION & ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- Organiser une communication/formation à chaque fois qu'une mise à jour nécessite une appropriation par les employés.

- Des échanges avec les employés peuvent être organisés, dans des conditions de sécurité adaptée au contexte de COVID-19, pour répondre aux questions et renforcer la compréhension de l'ensemble du dispositif de prévention.

**Bonne Pratique**

## 2

### VOULOIR : DEUX RISQUES À PRENDRE EN COMPTE D'UN POINT DE VUE COMPORTEMENTAL

- I. **RISQUE QUE LES PERSONNES AIENT L'ESPRIT FOCALISÉ SUR LE RISQUE VIRAL**, et par conséquent, qu'elles ne soient pas concentrées sur les tâches qui sont faites et sur leurs risques sécurité.
- II. **INVERSEMENT, RISQUE D'ÊTRE CONCENTRÉ SUR SES TÂCHES ET LES RISQUES HABITUELS** et de perdre de vue le risque covid-19. Une sensibilisation des salariés est à prévoir ainsi qu'un accompagnement, pour les aider à développer une vigilance et une concentration permanente et équilibrée sur les deux aspects.
  - Donner le sens en expliquant le comportement du virus et les modes de transmission du virus entre personnes. **Bonne Pratique**
  - Proposer à chaque employé d'établir la liste des situations à risques qu'il perçoit pendant sa journée de travail, et les manières de faire pour les éviter. **Bonne Pratique**
  - S'inspirer du Programme Sécurité Groupe pour adapter certaines actions au contexte du Covid-19 : **Bonne Pratique**
    - Solliciter les coalitions dans les sites qui les ont instaurées pour proposer et lancer des actions. **Bonne Pratique**
  - Les managers profitent des tournées de supervision pour accompagner leurs personnels. **Bonne Pratique**
    - Entraîner les responsables d'ilots et les chefs d'ateliers à avoir le regard Covid-19 pendant leurs tournées de supervision. **Bonne Pratique Externe**
  - Un point de vigilance particulier est à prévoir vis-à-vis des personnes particulièrement stressées par la situation. Un stress trop important peut être source de déconcentration vis-à-vis des tâches à effectuer, l'esprit est concentré sur la source de stress. La baisse d'attention vis-à-vis des tâches à effectuer peut se traduire par des accidents. **Bonne Pratique**
    - Essayer de percevoir si certains employés sont stressés par le risque Covid-19. **Bonne Pratique**
    - Nous recommandons d'accompagner ces personnes, afin de les aider à maîtriser leurs émotions. Lorsque c'est possible, il convient de les positionner sur des activités à faible risque sécurité. **Bonne Pratique**
    - Selon le niveau de stress, si aucune mesure ne permet d'améliorer la situation, après avis et support du médecin du travail ou d'une infirmière (lorsqu'il y en a un/une sur le site), un arrêt de travail ou un changement de poste pourront être envisagés. **Bonne Pratique**



# 19.

## FORMATION & ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- Instaurer un dispositif d'évaluation du respect du protocole et de l'efficacité du protocole, de façon à identifier et traiter de façon réactive les éventuelles difficultés. Ces actions peuvent être menées avec des représentants du personnel.
- 

### 3

#### POUVOIR

- Les actions portant sur cette étape clé sont décrites dans ce document, elles portent sur la mise à disposition de tous les moyens nécessaires pour appliquer les consignes (EPI, moyens de nettoyage...). **Bonne Pratique**
- Si certaines actions, règles, pour être appliquées nécessitent du temps de travail additionnel, il convient de libérer le temps nécessaire aux personnes concernées.

# 20.

## LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS



### FINALITÉ

Respect des règles sanitaires par  
les fournisseurs externes et  
les entreprises extérieures.

### POINTS D'ATTENTION

Les fournisseurs externes,  
les entreprises extérieures  
et les sous-traitants qui accèdent  
aux locaux de l'entreprise doivent  
respecter les règles sanitaires  
spécifiques édictées et mises en  
œuvre par l'employeur,  
afin de prévenir toute  
propagation du COVID-19.

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 **INFORMATION** des fournisseurs et sous-traitants des comportements à adopter et des consignes à respecter :
  - Se conformer aux consignes Groupe ou pays Michelin qui pourront être publiées au fil de la progression de l'épidémie.
  - Respect des règles légales et des consignes publiées par les autorités légales de chaque pays.
    - Mettre à disposition à l'entrée du site, les informations communiquées par le gouvernement et les autorités sanitaires, et préciser les modalités de leur application dans l'entreprise.

- 2 **DÉSINFECTION DES MAINS** des personnes accédant à l'entreprise.
  - Bonne Pratique**

- 3 **CONTRÔLE DE TEMPÉRATURE** des fournisseurs et sous-traitants devant pénétrer dans le site.

- 4 **MISE EN PLACE D'UN QUESTIONNAIRE** à destination des fournisseurs et sous-traitants. **Bonne Pratique**

#### En regard des réponses, pas d'accueil de visiteurs :

- Ayant été malades dans les 14 derniers jours : fièvre, toux, difficultés respiratoires (même si le diagnostic Covid-19 n'a pas été formellement confirmé).
- Ayant été au contact d'une personne malade Covid-19.
- Ayant voyagé dans des pays étrangers ou dans des zones à risques au cours des 14 derniers jours.
- Ayant une température supérieure à 38°C.

- 5 **REVOIR LES PLANS DE PRÉVENTION POUR Y INTÉGRER LE RISQUE LIÉ AU CORONAVIRUS (COVID-19).**

Pour les entreprises extérieures, pour les interventions chez les clients et donneurs d'ordres.

- Une attention particulière doit être apportée à la coactivité :
  - Éviter ces situations lorsque possible.
  - Des mesures de prévention adaptées à définir.

# 21.

## LE SUPPORT PSYCHOLOGIQUE



### FINALITÉ

**Accompagner l'écoute des employés et favoriser l'échange dans un contexte anxiogène et incertain.**

### POINTS D'ATTENTION

**Le caractère anxiogène d'une pandémie (quant à la crainte pour sa propre santé et celles de ses proches), le stress lié au confinement, les conséquences sociales nécessitent la prise en compte des conséquences sur la santé mentale des personnes.**

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Un dispositif d'écoute et soutien sous forme de ligne téléphonique gratuite et spécifique à la pandémie est mis en place.

---

- 2 **LES MANAGERS :**
  - S'assurent que tous les employés connaissent le numéro d'appel pour soutien psychologique.
  - Agissent pour éviter l'émergence de sources additionnelles de stress.
  - Accordent une attention renforcée à leurs équipiers en matière de prévention du stress, compte tenu du contexte.

---

- 3 **LE SERVICE SP** accompagne les personnes pouvant être mises en difficulté personnelle par les conséquences de la crise (réduction de salaire, maladie à titre personnel ou d'un membre de la famille...).

---

- 4 **LES SERVICES DE SANTÉ :**
  - Assurent une information adaptée sur les risques.
  - Participent à la définition et la mise en place des actions de prévention des risques psychologiques en prenant en compte le contexte et son évolution permanente.
  - Assurent une prise en charge individuelle.

# 22.

## MESURES D'HYGIÈNE



### FINALITÉ

Mesures d'hygiène,  
pour éviter une contamination  
par les mains.

### POINTS D'ATTENTION

Ces mesures font l'objet  
de rappels récurrents, d'actions  
de sensibilisation (formations)  
et de communication.

## POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 **FORMER** tout le personnel aux consignes d'hygiène et de nettoyage/désinfection. Rappeler régulièrement ces règles à tout le personnel du site, pour renforcement de la vigilance.

---

- 2 **NETTOYAGE ET DÉSINFECTION RENFORCÉS** des lieux communs (Sanitaires, douches, réfectoires, salles de pause avec robinets, poignées de porte, rampes, tourniquets) deux fois par jour ou après chaque équipe en usine.

---

- 3 **LAVAGE/DÉSINFECTION FRÉQUENT DES MAINS :**
  - Les employés nettoient leurs mains fréquemment, en utilisant de l'eau et du savon ou nettoient leurs mains avec un produit désinfectant à base d'alcool, contenant au minimum 60-95 % d'alcool.
  - Privilégier le lavage des mains avec de l'eau et du savon à l'utilisation de substances hydroalcooliques, plus irritantes pour la peau.
  - En particulier, se laver les mains avant de boire, manger et fumer.  
**Bonne Pratique**
  - Prévoir une formation sur la manière efficace de laver/désinfecter les mains.  
**Bonne Pratique**

---

- 4 **DÉSINFECTION** des postes par les employés à chaque changement de personne, y compris les postes temporaires comme les emplacements en salle de réunion :
  - Une désinfection doit se faire sur des éléments propres. Donc si nécessaire, avant désinfection commencer par un nettoyage préalable.
  - Mise à disposition des moyens de nettoyage et désinfection nécessaires.
  - Assurer les flux de réapprovisionnement.
  - Sur machine, les pupitres de commande, les manettes de réglage, les outils, les tables.
  - Dans les bureaux, les surfaces ayant pu être infectées : la table de travail, armoires basses, chaises, téléphones...
  - Suppression du maximum d'objets pouvant servir de surfaces, pour réduire la charge de nettoyage. **Bonne Pratique**
    - Rangement des objets personnels pour réduire la charge de nettoyage.  
**Bonne Pratique**

# 22.

## MESURES D'HYGIÈNE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 5** QUELQUES ZONES OU MATÉRIELS PARTICULIER À DÉSINFECTER
- Nettoyer et désinfecter les chariots élévateurs au début des équipes (CEF ou autres engins de levage, transport).
  - Désinfecter régulièrement (2 fois par jour) son smartphone, son clavier d'ordinateur et la souris (lingettes ou chiffons imbibés d'eau savonneuse).  
**Bonne Pratique**
  - Nettoyer, désinfecter les véhicules de l'entreprise.
  - Nettoyer et désinfecter les voies extérieures dans les sites (pb des crachats que l'on peut ramener avec les chaussures dans les vestiaires).  
**Bonne Pratique**
- 
- 6** Mettre à disposition de moyens de désinfection au poste de travail.  
**Bonne Pratique**
- 
- 7** Construire un plan d'implantation des contenants de substances hydroalcooliques Pour les positionner selon le parcours des personnes après le dernier passage de portes.
- 
- 8** Mettre à disposition d'essuie-mains jetables. **Bonne Pratique**
- 
- 9** Maintenir ouvertes toutes les portes dont la fermeture n'est pas nécessaire.  
**Bonne Pratique**
- 
- 10** Interdiction du port d'objets à la bouche (exemple : stylo). **Bonne Pratique**
- 
- 11** Affichage (dans les toilettes, lavabos, douches...) de l'interdiction de cracher.
- 
- 12** Présence d'un couvercle et d'une pédale sur les poubelles.
- 
- 13** Mettre en place une procédure de traitement des déchets (exigence légale dans certains pays) :
- Mettre en place une procédure de ramassage et de stockage des poubelles avant enlèvement.
  - Former les personnels concernés vis-à-vis des risques associés.
- 
- 14** Interdire ou limiter le prêt d'objets de travail avec procédure de désinfection. Augmenter si besoin les dotations en outils. **Bonne Pratique**

# 22.

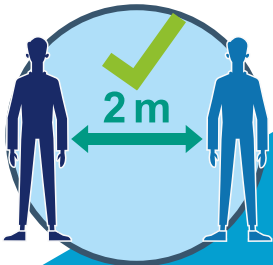
## MESURES D'HYGIÈNE

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 15 Les employés viennent au travail avec leur nourriture (pouvant être dans des glacières) et leur thermos : **Bonne Pratique**
- L'utilisation des micro-ondes, réfrigérateurs est évitée. Si ce n'est pas possible, définir des pratiques permettant d'éviter les contaminations lors de la manipulation de ces équipements.
  - Supprimer les cafetières communes.
  - Supprimer ou réguler strictement les distributeurs de collations et boissons avec désinfection des mains avant et après utilisation. **Bonne Pratique**
- 
- 16 Adapter la périodicité de nettoyage des vêtements de travail. **Bonne Pratique**
- 
- 17 Adapter le processus de collecte des vêtements de travail sales.
- 
- 18 Les personnels en charge de la réception et de la distribution du courrier doivent appliquer des mesures de prévention. Le risque porte sur la transmission du virus par les mains vers le visage :
- Une **(Bonne Pratique)** peut consister à porter une visière qui bloquera le contact des mains avec le visage. **Bonne Pratique**
  - Désinfecter des mains après avoir manipulé le courrier.
  - À l'issue du traitement du courrier, désinfecter les autres surfaces touchées par le courrier ou les mains.
- 
- 19 Principes d'ouverture du courrier :
- S'il n'y a pas d'urgence, attendre 24 heures avant de l'ouvrir. **Bonne Pratique**
  - Désinfecter des mains après avoir manipulé le courrier.
  - À l'issue du traitement du courrier, désinfecter les autres surfaces touchées par le courrier ou les mains.
  - Essayer d'extraire le contenu du courrier sans le toucher. **Bonne Pratique**

# 23.

## MESURES DE DISTANCIATION



### FINALITÉ

**Actions de maintien systématique des distances entre les personnes visant à réduire le risque de contamination par inhalation du virus.**

### POINTS D'ATTENTION

**Ces mesures font l'objet de rappels récurrents, d'actions de sensibilisation (formations) et de communication.**



MAINTENIR UNE DISTANCE DE 2M (6 PIEDS) DANS TOUTES LES CIRCONSTANCES ENTRE DEUX PERSONNES : transport, prise de poste, en poste, en réunion, etc.

**Une attention particulière doit être apportée dans les ateliers lorsque le niveau de bruit est important. Les personnes ayant**

### POINTS CLÉS & ACTIONS

- 1 Réorganiser des flux piétons pour limiter les croisements de personnes :
  - Éviter les flux croisés de volumes importants de personnes aux changements d'équipes.
  - Possibilité d'utiliser un étalement des horaires ou des flux entrants différenciés des flux sortants et n'utilisant pas les mêmes portes et chemins. **Bonne Pratique**
  - Instaurer des sens de circulation dans certaines allées pour éviter les croisements des flux. **Bonne Pratique**

---

- 2 Dans les situations pouvant générer des files d'attente (cantine, entrée et sortie du site...), prévoir un marquage au sol pour espacer de 2 mètres les personnes. **Bonne Pratique**

---

- 3 Adapter le nombre de personnes en même temps dans les lieux confinés pour permettre la distanciation (salles de réunion, locaux sociaux, vestiaires, fumeurs, douches...).
  - Possibilité d'utiliser un étalement des horaires ou des flux entrants différenciés des flux sortants et n'utilisant pas les mêmes portes et chemins. **Bonne Pratique**
  - Le port des masques est obligatoire en cas de nécessité de réunir plusieurs personnes dans une même salle.

---

- 4 Une analyse de risques doit être faite pour identifier et traiter les situations physiques ou temporaires pouvant favoriser la transmission du virus entre deux personnes.
 

Exemples : contacts successifs de produits ou de matériels (machines, outils de maintenance, contenants,...), postes implantés à moins de 2 mètres les uns des autres, actions à faire à faire collectivement (port de charge à plusieurs...).

---

- 5 Une option pour protéger certaines personnes dans des postes à forte promiscuité ou lorsqu'il n'est pas possible de respecter la distance de 2 mètres, peut consister à installer des moyens de protection du poste (barrière physique, écran en plexiglas, moyens organisationnels, etc.). **Bonne Pratique**

# 23.

## MESURES DE DISTANCIATION

### POINTS CLÉS & ACTIONS (suite)

- 6 Une personne en contact avec le public, derrière un écran de protection doit être protégée des particules en suspension dans l'air. Donc si l'écran n'isole pas totalement la personne du public, alors cette personne doit porter un masque FFP2/N95.
- Exemple : personnes à l'accueil d'un site en contact direct derrière un comptoir.
  - Exemple : commerciaux rencontrant des personnes qui ne portent pas de masque. Inversement si les personnes rencontrées portent des masques, alors le port d'un masque chirurgical est suffisant.

- 7 **COACTIVITÉ** : identification des postes de travail nécessitant une coactivité, afin de définir les mesures nécessaires pour protéger les personnes :

- Adapter la manière de faire afin d'éviter la coactivité. **Bonne Pratique**
- Renforcement des mesures barrières pour protéger tout le monde. **Bonne Pratique**

- 8 • Une situation accidentelle humaine ou matérielle provoque généralement un regroupement de personnes pour porter secours ou éviter des conséquences encore plus graves.

Ce rassemblement de proximité peut être dangereux dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en multipliant les interactions entre individus. Dans la mesure du possible, les secouristes du travail et les managers veillent à ce que chacun reste à son poste pour éviter une situation de risque accru.

**Bonne Pratique**



## ANNEXE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CORONAVIRUS

Quelques fondamentaux à connaître qui sont à l'origine des règles ou bonnes pratiques proposées dans ce document.

### INFORMATIONS À NOTRE DISPOSITION EN L'ÉTAT DES CONNAISSANCES MÉDICALES ET SANITAIRES :

#### CONTAGIOSITÉ

- Virus très contagieux.
- Une personne ayant la maladie Covid-19 est contagieuse 48 heures avant l'apparition des premiers symptômes.
- Certaines personnes feront la maladie de façon très légère, sans apparition de symptôme, donc sans le savoir. Ces personnes sont néanmoins contagieuses.
- La période d'incubation du virus jusqu'à l'apparition des symptômes est très variable selon les personnes. Elle varie de 2 jours à 14 jours. La majorité des cas est situé entre 2 et 7 jours.
- Si certaines gouttelettes issues de la respiration sont plus grosses, elles tombent sur les surfaces et dans ce cas, leur durée de vie peut varier de quelques heures à quelques jours selon le type de matériau (lisse ou rugueuse ou poreuse) et de surface et selon le niveau d'humidité.

#### TRANSMISSION

- Par projection de gouttelettes et par contact physique, principalement par les mains, via des objets contaminés.
- Par les sécrétions rhinopharyngées pouvant sortir par la bouche ou le nez :
  - En respirant la personne malade émet des gouttelettes contenant des virus, qui pourront être absorbées par les personnes à proximité.
  - Une personne qui tousse émet des projections plus importantes et des gouttelettes plus lourdes qui vont plus loin. La transmission peut être forte. Les gouttelettes plus lourdes tombent sur les surfaces qui pourront être touchées par d'autres personnes.
- Par le contact entre les mains de personnes ou le contact des mains sur des objets précédemment touchés par d'autres personnes :
  - Les mains touchent des éléments pollués par le virus et ensuite, les mains montent au visage en raison de tous les gestes réflexes permanents (se gratter, se passer les mains dans les cheveux, se frotter les yeux...).



## DISTANCE DE SÉCURITÉ

- Le Groupe préconise la distance de sécurité choisie par l'Angleterre et les US de 6 pieds ou 2 mètres, pour avoir une sécurité prenant en compte que les personnes bougent, qu'il y a des flux d'air, qu'une personne peut tousser sans prévenir.
- Les distances d'émissions des particules sont plus importantes lors d'efforts physiques, lorsque l'on parle, lorsque l'on tousse.

## DURÉE D'ACTIVITÉ VIRALE

- Le virus reste actif plus longtemps dans l'humidité : pièces humides (douches, toilettes...), condensation comme sur les fenêtres en cas d'écart de température entre dedans et dehors, par exemple dans les bus le matin ou le soir. Ceci conduit à privilégier la fermeture des douches lorsque c'est possible.

## CONCENTRATION DE PERSONNES

- La présence de plusieurs personnes dans un espace confiné représente l'une des situations à risques pendant cette épidémie. La concentration en virus, en suspension dans l'air, augmente au fil du temps si le local n'est pas ventilé : salles de réunion, open space, transports collectifs, voitures avec plusieurs personnes, vestiaires, douches, locaux sociaux, salles MQP, bureaux de petites tailles avec plusieurs personnes, locaux avec ventilation en boucle et sans filtration. À date, il n'y a pas d'étude scientifique formelle indiquant le niveau de risque de contamination dans un espace clos. Néanmoins, de nombreux organismes recommandent de prendre des mesures de prévention dans ce type de contexte, et de nombreuses entreprises recommandent le port de masques. En conséquence, même sans certitude, nous choisissons d'appliquer le principe de précaution.
- **A noter** : La FDA aux US impose le port du masque lorsque la distanciation (6 pieds) ne peut pas être garantie.

## DÉSINFECTION & NETTOYAGE :

- Dans le contexte de l'épidémie de Coronavirus, il ne faut pas attendre d'avoir un cas ou une suspicion pour désinfecter, car son intérêt est préventif. Le virus circule activement, certains membres des équipes peuvent être contagieux sans être malades ou peu.
- **NETTOYAGE** : enlever la saleté et les impuretés incluant les microbes sur des surfaces. Le seul nettoyage ne tue pas les microbes, mais en enlevant une partie d'entre eux, il diminue le nombre de microbes et de ce fait il diminue le risque d'infection. Désinfecter fonctionne en utilisant des produits chimiques pour tuer les microbes en surface. Cette action ne nettoie pas nécessairement les surfaces sales, et n'enlève pas les microbes, mais tuer les microbes restant sur une surface après son nettoyage réduit fortement le risque de diffusion de l'épidémie.

## MANIPULATION DU MASQUE :

- On ne doit pas enlever et remettre un même masque. Le masque peut avoir des virus d'un côté ou de l'autre, en l'enlevant et le manipulant, nous allons transférer les virus de l'autre côté, et sur les mains. Il y a aussi le risque que ce soit les mains qui portent le virus, et dans ce cas le transfèrent sur le masque. C'est pour cette raison qu'après tout contact entre les mains et le masque, celui-ci doit être remplacé.

## POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air (ateliers de mélangeage, fabrication BU, dépotage, ...) est un élément amplificateur du risque de dissémination des virus. Les particules en suspension captent les virus et créent les conditions d'un allongement de leur durée de vie. Donc la densité de virus actifs dans l'air dans ces zones peut être sensiblement plus importante que dans des zones propres.

